Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20260922-CM_20260914-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Blain, sous la présidence du maire, monsieur Thomas JOUAN.

DATE DE CONVOCATION : 10 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : **EN EXERCICE** : 33 – **PRÉSENTS** : 30 – **REPRÉSENTÉS** : 3 – **ABSENT** : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS : Thomas JOUAN, Jacques MARTIN, Rita SCHLADT, Simon LESOUEF, Aurélie LAURENT, Jean-Pierre HAMON, Sylvie POUPART, Dominique LE GALL, Danielle NIAUDET, Marie-Pierre SANSOUCY (LESIMPLE), Katia LAMBIN, Benoit MULLER, Séverine CAILLEAUD, Raphaël GUILLON, Laura CALAMIA, Christian JOULAIN, Isabelle BAGAGLIA, Matthieu PRUAL, Marie-Samuelle VERGER, Hélène LEGRAS, Jean-Baptiste BERNARD, Emmanuelle BOMMÉ, Jérémy MALARY, Marie-Laure FRAUD, James MOUSSU, Christine BAUDOUIN, Jean-Michel MALARY, Jeanne BRIAND, Dominique FILMOTTE et Philippe CAILLON.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christophe SORIN (pouvoir à Dominique LE GALL), Claude CHEVALLIER (pouvoir à Thomas JOUAN), Timothée FRYDMAN (pouvoir à Laura CALAMIA).

ÉTAIT ABSENT :

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Madame Marie-Samuelle VERGER a été désignée en qualité de secrétaire de séance et a déclaré accepter cette fonction.

OBJET **:** ***Budget Principal – Décision modificative N°1-2026***

N° CM / 2026/09/14

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

VU *le budget primitif adopté de l'exercice 2026;*

VU *favorable à l'unanimité du Comité Consultatif Finances et Ressources Humaines en date du 07 septembre 2026;*

VU *la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation;*

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'inscription de crédits supplémentaires pour les motifs suivants :

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20260922-CM_20260914-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

- *Des virements de crédits entre compte pour tenir compte d'erreurs d'imputation au moment de la saisie du budget ou pour tenir compte d'une évolution du besoin,*
- *L'ajustement de crédits pour tenir compte de la notification de subvention ou bien d'encaissement de recettes plus important que prévu*

Le conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, ***À L'UNANIMITÉ,***

APPROUVE *la Décision modificative n°1-2026 au Budget Principal comme indiqué dans le tableau ci-dessous :*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Gestionnaire	Chapitre	Nature	fonction	Libellés	Rappel Budget Primitif	Montant DM	Budget avec DM
				Total dépenses réelles	**56 000,00**	-	**56 000,00**
Urbanisme	011	62878	020	Virement de crédit - Remboursement de frais pour l'instruction des autorisations de droits du sol par la Communauté de communes Erdre et Gesvre - Part Personnel	45 000,00	- 39 000,00	6 000,00
Urbanisme	012	6218	020	Virement de crédit - Remboursement de frais pour l'instruction des autorisations de droits du sol par la Communauté de communes Erdre et Gesvre - Part Personnel	-	39 000,00	39 000,00
Finances	65	6541	020	Virement de crédit - Ajustement de l'enveloppement pour les admissions en valeur des créances irrécouvrables	10 000,00	- 3 200,00	6 800,00
Finances	65	6542	020	Virement de crédit - Ajustement de l'enveloppement pour les créances éteintes	1 000,00	3 200,00	4 200,00
				Total dépenses d'ordre	-	-	-
				Total général des dépenses de fonctionnement		-	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Gestionnaire	Chapitre	Nature	fonction	Libellés	Rappel Budget Primitif	Montant DM	Budget avec DM
				Total des recettes réelles	-	-	-
							-
				Total des recettes d'ordre	-	-	-
							-
				Total général des recettes de fonctionnement		-	-
				Equilibre global du budget		-	

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20260922-CM_20260914-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Gestionnaire	Chapitre	Opération	Nature	fonction	Libellés	Rappel Budget Primitif	Montant DM	Budget avec DM
					Total dépenses réelles	**756 500,94**	**30 000,00**	**786 500,94**
Finances	16		1641	01	Virement de crédit - Remboursement en capital - Prêt CAF pour travaux périscolaire Anatole France	740 000,00	- 6 008,00	733 992,00
Finances	16		16818	42211	Virement de crédit - Remboursement en capital - Prêt CAF pour travaux périscolaire Anatole France	-	6 008,00	6 008,00
Informatique	20	00134	2051	020	Crédits nouveaux - Ajustement des crédits pour l'acquisition de logiciels - Renouvellement du logiciel RH - Evolution logiciel Cimetière (Gescime)	16 500,94	30 000,00	46 500,94
					Total dépenses d'ordre	-	-	-
								-
Total général des dépenses d'investissement							**30 000,00**	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Gestionnaire	Chapitre	Opération	Nature	fonction	Libellés	Rappel Budget Primitif	Montant DM	Budget avec DM
					Total des recettes réelles	**3 919 239,19**	**30 000,00**	**3 949 239,19**
DST	13	00126	13461	588	Crédits nouveaux - Subvention notifiée pour la phase 3 des travaux du centre-ville	-	*150 000,00*	*150 000,00*
Finances	10		10226	020	Crédits nouveaux - Ajustement de l'enveloppe de la Taxe d'Aménagement au regard des sommes réellement encaissées	*100 000,00*	*51 000,00*	*151 000,00*
Finances	16		1641	01	Ajustement de l'enveloppe d'emprunt pour équilibrer la Décision Modificative	*3 819 239,19*	- *171 000,00*	*3 648 239,19*
								-
Total général des recettes d'investissement						**3 919 239,19**	**30 000,00**	**3 949 239,19**
Équilibre global du budget							-	

Résultat du vote :
Présents ou représentés : 33
Abstention : 0
Exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

Extrait certifié conforme,
Fait à BLAIN, le 17 septembre 2026,

Le maire,

MAIRIE DE BLAIN (Loire-Atlantique)

Thomas JOUAN

La secrétaire de séance,

MAIRIE DE BLAIN (Loire-Atlantique)

Marie-Samuelle VERGER

Le maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'État dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site internet de la ville de Blain le : 22 SEP. 2026
- la transmission au contrôle de légalité le :

22 SEP. 2026

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20260922-CM_20260914-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026